

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**10 juin 2019**

Séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue le ~~13 mai 2019~~ 10 juin 2019, à 19h30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Yves Bond et Pierre Blouin.

Les conseillers Perry Bell et Lee Brazel ont motivé leur absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Sarah Lévesque, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h45.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-06-19**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a personne qui assiste au conseil.

**4. SUJETS REPORTÉS**

**4.7.3.3 Entretien des Plates-Bandes**

**2019-06-20**

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le premier nettoyage des plates-bandes de la municipalité soit donné à David Veilleux, déneigement et paysagement, au coût de 45 \$ / h.

ADOPTÉE

**4.7.4.2 Appel d'offres compostage**

**2019-06-21**

CONSIDÉRANT les contraintes relatives à la collecte des matières résiduelles, telles que le manque de personnel de voirie, l'entente avec Valoris;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports Stanley Taylor (2015) a soumis le prix de 85 100 \$ (avant taxes) pour une période d'un an pour effectuer la collecte des matières résiduelles (déchets, compost et recyclage) ;

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Transports Stanley Taylor (2015) pour la collecte des matières résiduelles (déchets, compost et recyclage) au montant de 85 100\$ (avant taxes) pour une période d'un an ;

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Il n'y a personne qui assiste au conseil.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2019-06-22**

Il est proposé par **Marc Bégin**

De clore la présente séance à 20h31 l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**Yann Vallières, maire**

---

**Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe**